Envoyé en préfecture le 31/01/2024
Reçu en préfecture le 31/01/2024
Publié le
ID : 026-212602940-20240129-D202405-DE

DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-BARDOUX
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :	En exercice :	15
	Présents :	12
	Votants :	14
	Quorum atteint	

L'année deux mille vingt-quatre, le 29 janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, maire, en présence des conseillers municipaux : PROD'HOMME Serge, CHEVALIER Hélène, GONIN Frédéric, Nicolas GUICHARD, LARAT Cyril, PERROT Paul, LE MEUR Hélène, DELENCRE Florian, GUERIN Freddy, Amandine BOUNIOL, COINTE Catherine.

Date de convocation : 19 janvier 2024 Date d'affichage : 19 janvier 2024

Absents représentés : PERCHE Stéphane représenté par Cyril LARAT
REY Christian représenté par Serge PROD'HOMME

Absent : POUZIN Laurent. Secrétaire de séance : Catherine COINTE

N° 05-2024 – NOUVEAU LOGO DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Le logo actuel de la commune de Saint Bardoux date de plusieurs dizaines d'années. Représentant notre église associée à une tête de chèvre, il doit être modernisé. Il est essentiel que Saint Bardoux retrouve son identité dans un symbole sachant marier l'ancien et le moderne, la tradition et la nouveauté.

La nouvelle identité visuelle de la commune permettra une déclinaison d'une charte graphique applicable à l'ensemble de notre communication (affiches, signalétique, éditions…).

Un stagiaire a travaillé sur un logo avec un graphisme plus moderne et des lignes épurées. Plusieurs esquisses ont été présentées aux membres de la commission communication et aux adjoints.

Deux logos sont soumis au conseil municipal, choix n°1 et choix n°2.

En conséquence, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **REFUSER** les logos numéro 1 et 2 pour représenter la commune de Saint-Bardoux.
- **DEMANDER** la modification du logo en intégrant une chèvre et un arbre comme sur le logo actuel et faisant l'identité de la commune.

La présente délibération sera exécutoire :
- A compter de la transmission complète au représentant de l'Etat
- Après l'accomplissement des mesures d'affichage et de publicité précitée.

Ainsi fait et délibéré le 29/01/2024.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Etienne LARAT

MAIRIE DE SAINT-BARDOUX 26 - Drôme